



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/AC.26/Dec.184 (2003)  
13 mars 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION D'INDEMNISATION DES NATIONS UNIES  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Décision concernant la vingt et unième tranche de réclamations «E4»,  
prise par le Conseil d'administration de la Commission  
à sa 127<sup>e</sup> séance, le 13 mars 2003

*Le Conseil d'administration,*

*Ayant reçu*, conformément à l'article 38 des Règles provisoires pour la procédure relative aux réclamations (les «Règles»), le rapport et les recommandations du Comité de commissaires concernant la vingt et unième tranche de réclamations «E4», qui portent sur 18 réclamations<sup>1</sup>,

1. *Approuve* les recommandations faites par le Comité de commissaires et, en conséquence,

2. *Décide*, conformément à l'article 40 des Règles, d'approuver les montants recommandés pour les réclamations visées dans le rapport. Compte tenu des recommandations figurant à l'annexe I du rapport, le montant global alloué est le suivant:

<u>Pays</u>	<u>Nombre de réclamations pour lesquelles une indemnité est recommandée</u>	<u>Nombre de réclamations pour lesquelles il n'est pas recommandé d'indemnité</u>	<u>Montant réclamé (USD)</u>	<u>Montant recommandé (USD)</u>
Koweït	18	–	425 240 827	94 701 881

<sup>1</sup> Le rapport porte la cote S/AC.26/2003/4.

3. *Réaffirme* que, lorsque des fonds seront disponibles, les indemnités seront versées conformément à la décision 100 (S/AC.26/Dec.100 (2000)/Rev.1);

4. *Rappelle* qu'en cas de règlement conformément à la décision 100, et en application de la décision 18 [S/AC.26/Dec.18 (1994)], le Gouvernement de l'État du Koweït devra distribuer, dans les six mois suivant leur réception, les sommes perçues aux requérants désignés comme bénéficiaires des indemnités approuvées et fournir, trois mois au plus tard après l'expiration de ce délai, des informations sur cette distribution;

5. *Prie* le Secrétaire exécutif de faire tenir un exemplaire du rapport au Secrétaire général, au Gouvernement de la République d'Iraq et au Gouvernement de l'État du Koweït.

-----